

MINISTRE D'ETAT, MINISTRE
DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

MINISTRE DES RESSOURCES
ANIMALES ET HALIEUTIQUES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail



Projet



REPEUPLEMENT DES PLANS D'EAU ET DE DEVELOPPEMENT DE LA PISCICULTURE CONTINENTALE



Equipe de rédaction

Nom et Prénoms	Organe	Titre et formation
Dr Messan M, Fulgence	PNDC	Coordonnateur National Economiste Agricole, Agro-alimentaire et Développement Local
Colonel Shep Elguilé	DAP	Directeur Ingénieur des Eaux et Forets option Halieute
Amani Michel	PNDC	Assistant Programme, Ingénieur des Travaux Statistiques
Lt-Colonel Alléchi Ludovic	DAP	Sous-Directeur de la Pêche Continentale Ingénieur des Eaux et Forets option halieute
Gomy G. Albert	PNDC	Chargé d'Etudes Economiques Analyste Statisticien Economiste
Dr Cyrille	DPP	Chercheur au CNRA
Diakité Daouda	PNDC	Chef de Service Suivi-Evaluation Ingénieur Informaticien et Ingénieur des Travaux Statistiques
Kassi Kouamé Emmanuel	PNDC	Chargé d'Etudes Sociales Sociologue de Développement Rural
Allou Ange Désiré	PNDC	Chargé d'Etudes Economique et Statistique Ingénieur Statisticien Economiste
Dr Toily Bénédicte	DAP	Vétérinaire
Orso Amba Jacqueline	DAP	Ingénieur des Techniques Elevages

Abréviations	5
Introduction	6
1. Secteur de la pêche en Côte d'Ivoire.....	7
1.1. Contexte général du secteur de la pêche en Côte d'Ivoire	7
1.2. Politique Nationale de la pêche en Côte d'Ivoire	8
1.3. Cadre stratégique du secteur de la pêche en Côte d'Ivoire	8
1.3.1 Stratégie de développement des pêches.....	8
1.3.2 Stratégie de développement de l'aquaculture	9
1.4. Cadre institutionnel du secteur de la pêche en Côte d'Ivoire.....	10
1.4.1. Organismes publics et parapublics	10
1.4.2. Organisations professionnelles	11
1.4.3. Suivi, contrôle et surveillance des ressources halieutiques	11
1.4.4. Infrastructures et équipements	11
1.5. Coopération internationale.....	11
1.6. Cadre législatif et réglementaire du secteur de la pêche	12
2. Orientations stratégiques et justification du projet.....	12
3. Objectifs du projet.....	12
4. Résultats attendus.....	13
5. Principales caractéristiques du projet	13
6. Zones d'intervention du projet et bénéficiaires	14
7. Composantes du projet	14
8. Cadre logique	17
9. Coût et plan de financement du projet	25
9.1. Résumé du budget	25
9.2. Financement.....	27
10. Modalités d'exécution du projet.....	27
10.1. Mécanisme de pilotage du projet.....	27
10.2. Organisation et gestion opérationnelle	30
10.3. Diagramme des flux.....	31
11. Mécanisme de suivi-évaluation.....	32
12. Principes de mise en œuvre du projet.....	32
13. Acquisition des biens et Services	34
14. Planning d'exécution du projet	39
15. Analyse économique et financière du projet	46

16.	Durabilité du projet.....	46
17.	Impacts environnementaux	48
18.	Impacts sociaux.....	48
19.	Impact sur le genre	48
20.	Risque et mesures d'atténuation	50
	Annexes	52

Abréviations

Sigle	Définition
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANDE	Agence Nationale De l'Environnement
CGCP	Conseil des Groupements Communautaires de Pêche
CIAPOL	Centre Ivoirien Antipollution
CNRA	Centre National de Recherche Agronomique
COMHAFAT	Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique
CRO	Centre de Recherches Océanologiques
DAP	Directions de l'Aquaculture et de la Pêche
DPP	Direction de la Planification et des Programmes
DCC	Développement Conduit par les Communautés
ENV	Enquête sur le Niveau de Vie
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDFP	Fonds de Développement de la Formation Professionnelle
FIRCA	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles
INFPA	Institut National de Formation Professionnelle Agricole
LANADA	Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole
LCHAI	Laboratoire Central pour l'Hygiène Alimentaire et l'Agro-Industrie
MEMPD	Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
MIRAH	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAPPE	Projet d'Appui à la Profession Piscicole dans l'Est de la Côte d'Ivoire
PDPA	Plan Directeur de la Pêche et de l'Aquaculture
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PIB	Produit Intérieur Brut
PMEDP	Programme des Moyens d'Existence Durable dans la Pêche
PND	Plan National de Développement
PNDC	Programme National de Développement Communautaire
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPCO	Projet Piscicole du Centre-Ouest
PSTE	Pays Pauvres Très Endettés
PSDEPA	Plan Stratégique de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture
RPEDPC	Repeuplement des Plans d'Eau et de Développement de la Pisciculture Continentale
SFD	Système Financier décentralisé
SICOSAV	Service d'Inspection et de Contrôle Sanitaires et Vétérinaires en frontières
UEP	Unité d'exécution du Projet

Introduction

Avec 322 462 km² et une population estimée à 22,8 millions d'habitants en 2012, la Côte d'Ivoire est un pays dont l'économie repose en grande partie sur l'agriculture. La base de l'économie nationale est constituée par l'agriculture qui emploie deux tiers (2/3) de la population active et contribue respectivement pour 34% et 66% au PIB et aux recettes d'exportation.

Après une décennie de crise, l'économie ivoirienne se rétablit progressivement. En 2012, la croissance du PIB a atteint 9,8%, contre une croissance négative de -4,7% en 2011.

L'inflation, qui était de 9% en 2011, a été réduite à 3,6% en février 2013. Le retour à la stabilité politique ainsi que les soutiens financiers apportés par les partenaires internationaux expliquent en partie ces performances. L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) qui a réduit la dette extérieure de 24%, a permis au pays de normaliser ses relations avec les bailleurs de fonds et de regagner progressivement la confiance des investisseurs privés et publics aux niveaux national et international. Le Gouvernement a au cours de ces trois dernières années beaucoup investi dans les services publics tels que l'éducation, la justice et la sécurité en réponse aux exigences d'accélération des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de la création des conditions de l'émergence économique. Cette performance est due en partie à l'augmentation des exportations des marchandises (13.247,3 millions en 2013 contre 11.832,9 en 2012- Donnée, OMC).

En ce qui concerne les indicateurs socioéconomiques, l'Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages de 2008 révèle que le taux de pauvreté se situe à 48,9% (62,5% en milieu rural et 29,5% en milieu urbain). L'Indice de Développement Humain est estimé à 0,43 en 2011 selon le Rapport National sur le Développement Humain (PNUD, 2013). La faiblesse du pouvoir d'achat national influe sur l'équilibre nutritionnel de la population qui concentre davantage ses efforts sur la consommation du poisson.

Au niveau des ressources halieutiques, la consommation nationale de produits de pêche est estimée à plus de 400 000 tonnes de poisson en 2010 dont 350 000 tonnes (soit plus de 80%) sont importées pour une valeur estimée à plus de 100 milliards de FCFA.

Le secteur procure près de 70 000 emplois directs et fait vivre plus de 400 000 personnes dont 80% dans la pêche artisanale et la transformation. Les captures annuelles tous types de pêche confondus sont de l'ordre de 50 000 tonnes. De manière générale, elles sont en nette diminution ces dernières années. A titre d'exemple, la production totale qui était de 47 280 tonnes en 2007 est passée à 40 791 en 2009.

Fort de ce constat peu reluisant, le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement en collaboration avec le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques à travers le Programme National de Développement Communautaire (PNDC) et la Direction de l'Aquaculture et de la Pêche (DAP) proposent une solution alternative de relance de la

production nationale de produit de la pêche en envisageant deux modalités. La première est relative au repeuplement des eaux (bien public) et l'autre à la relance de la pisciculture continentale (bien privé).

Le projet de repeuplement des eaux continentales ivoiriennes permettra non seulement d'augmenter la production nationale à l'effet de réduire la dépendance de la Côte d'Ivoire vis-à-vis de l'extérieur en matière de protéine halieutique, mais aussi de créer des opportunités de revenus par la création d'emploi et la structuration des espaces par un aménagement approprié du territoire.

1. Secteur de la pêche en Côte d'Ivoire

1.1. Contexte général du secteur de la pêche en Côte d'Ivoire

La pêche occupe une place importante dans l'économie du pays. Le poisson représente près de 50% de la consommation en protéines animales. Elle représente 0,9% du PIB agricole en 2005. Toutefois, la participation du secteur de la pêche au PIB total se détériore. Elle est passée de 0,3% en 2004 à 0,2% en 2005 (PMEDP, rapport d'étude 2005). La production ivoirienne de produits halieutiques connaît une tendance baissière très marquée de 25% environ. La pêche artisanale, dont les principaux acteurs sont des ressortissants de la sous-région ouest africaine, contribue pour près de 60% à la production nationale.

Le réseau hydrographique ivoirien relativement dense (1,5% du territoire national) se caractérise par quatre (4) principaux fleuves (Bandama, Comoé, Sassandra et Cavally) ; six (6) barrages hydroélectriques (Ayamé 1, Ayamé 2, Kossou, Taabo, Buyo et Faé) ; plus de trente (30) barrages hydro-agricoles et plus de quatre cents (400) barrages agro-pastoraux. Le potentiel halieutique des barrages hydro-agricoles et agro-pastoraux reste peu connu et son exploitation est marginale. En revanche, avec le transfert réussi du tilapia (*Oreochromis niloticus*) et de l'Heterotis (*Heterotis niloticus*), il s'est développé sur les lacs hydroélectriques une économie halieutique dynamique. Ces plans d'eau continentale offrent un potentiel de production annuelle de l'ordre de 30.000 tonnes.

La pêche est pratiquée dans les rivières, les fleuves et les lacs de barrages hydro-électriques, hydro- agricoles et agro-pastoraux du nord par des communautés de pêche généralement dominées par les communautés étrangères. La production estimée à 15 000 tonnes est largement inférieure au potentiel de production des plans d'eau (30.000 tonnes). De fréquents conflits intercommunautaires opposent souvent les communautés ivoiriennes et étrangères pour le contrôle de la ressource autour des plans d'eaux lacustres. Les pratiques de pêche illicites y sont légions. Le tilapia et l'Heterotis représentent 50% à 70% des débarquements.

Le bilan général du développement de l'aquaculture en Côte d'Ivoire révèle que seul le volet pisciculture a pu se développer véritablement à travers l'élevage du tilapia (*Oreochromis niloticus*).

Au niveau de la production piscicole, on note que la production nationale estimée à 4000 tonnes en 2012 est constituée à 90% de Tilapia, malgré d'importants investissements consentis par le secteur public et le secteur privé dans l'élevage d'autres espèces.

1.2. Politique Nationale de la pêche en Côte d'Ivoire

Le cadre général des activités de la pêche comprend les politiques mises en œuvre, le cadre institutionnel et réglementaire, les infrastructures et équipements.

En matière de pêche en Côte d'Ivoire, il existe des documents de politique. Il s'agit du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) et du Plan Stratégique de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PSDEPA 2014 – 2020) récemment validé par le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques.

La politique nationale agricole est consignée dans le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) adopté par le Gouvernement en 2012. Le PNIA a pour objet de mettre en œuvre la politique macro-économique du Gouvernement en matière de développement agricole. Il définit la stratégie et les axes d'intervention pour l'ensemble du secteur agricole dont la pêche et l'aquaculture.

En ce qui concerne le secteur de la pêche et de l'aquaculture, les sous-programmes concernés sont (i) le développement de la pêche maritime, lagunaire et continentale et (ii) le développement de l'aquaculture. Ces sous-programmes visent à promouvoir le développement durable des ressources halieutiques par le renforcement de l'appui institutionnel en matière de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches, le renforcement des capacités du secteur, l'augmentation rationnelle (pêche responsable) de la production et l'appui à la commercialisation et à la promotion de l'industrie de transformation des ressources halieutiques. Un accent sera donc mis sur la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire adapté au renforcement des politiques de promotion.

1.3. Cadre stratégique du secteur de la pêche en Côte d'Ivoire

Dans le Plan Stratégique de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PSDEPA 2014 – 2020), la pêche et l'aquaculture contribueront à l'atteinte du résultat stratégique (2) du PND 2012-2015 qui est libellé comme suit : *«La création de richesses nationales est accrue, soutenue et les fruits de la croissance repartis dans l'équité»*.

Ce Plan comporte une stratégie de développement des pêches et une stratégie de développement de l'aquaculture.

1.3.1 Stratégie de développement des pêches

La stratégie de développement des pêches basée sur l'exploitation des ressources halieutiques à des niveaux supérieurs permettra à toute pêcherie (**maritime, lagunaire et continentale**) de porter la production halieutique annuelle totale de 52 282 tonnes en 2007 à **117 000 tonnes en 2020** afin de conserver des niveaux proches de la consommation per capita actuelle (15 kg), malgré l'accroissement de la population (3,3%). Pour la réalisation de cet impact, trois axes d'intervention ont été définis :

– *Axe 1 : Gestion Durable et Responsable des Ressources Halieutiques*

L'objectif de cet axe est de mettre en place les instruments de gestion du secteur par la formulation et la mise en œuvre de plans d'aménagement spécifiques aux différentes pêcheries, une réglementation adaptée et en cohérence avec les engagements internationaux et des capacités accrues d'encadrement et de surveillance des eaux sous juridiction nationale.

– *Axe 2 : Amélioration de la productivité et de la compétitivité de la pêche*

La contribution soutenue du secteur de la pêche continentale à l'économie nationale repose essentiellement sur la pérennité des ressources halieutiques et l'efficacité économique des différents maillons de la chaîne des valeurs du secteur de la pêche continentale (la production, la transformation, la conservation et la distribution des produits de pêche).

– *Axe 3 : Renforcement des capacités des acteurs de la pêche*

L'objectif de cet axe est d'apporter un appui conséquent et cohérent aux initiatives de développement, que celles-ci soient directement liées au secteur de la pêche (organisations socioprofessionnelles, financement, innovations techniques et technologiques, encadrement, communication, etc.) ou aux variables relatives à la valorisation du capital humain (éducation, formation, santé).

1.3.2 Stratégie de développement de l'aquaculture

L'aquaculture étant une alternative indispensable à la production halieutique nationale, il est indispensable que les bases d'une croissance vigoureuse de la production soient établies à travers des investissements et la mise en œuvre de réformes indispensables à son développement. Ces investissements permettront d'atteindre à l'horizon 2020, une production de **200 000 tonnes de poissons d'aquaculture** contre 1 290 tonnes en 2007, soit une hausse de 15 285 tonnes / an. La contribution de l'aquaculture à la satisfaction des besoins nationaux en protéine halieutique passe ainsi de 0,47% en 2007 à 47,62% en 2020. Pour la réalisation de cet impact, trois (3) axes stratégiques ont été définis :

– *Axe 1 : Gestion durable des ressources génétiques aquacoles*

Dans le cas spécifique de l'aquaculture, cet axe vise à apporter une réponse adaptée à la problématique de la gestion durable et équitable des ressources aquacoles à travers la mise en œuvre de stratégies d'investissement et d'exploitation appropriées. Le développement durable du sous-secteur de l'aquaculture ne pourra advenir que s'il est maîtrisé par les différents acteurs. La nouvelle politique de gestion du secteur vise à terme à instituer des systèmes d'aménagement et de gestion responsable, permettant de préserver la diversité génétique et l'environnement.

- Axe 2 : Renforcement et valorisation des capacités nationales

En ce qui concerne le secteur de l'aquaculture, le marché constitue le vecteur de la dynamique productive. Il prend en compte, à la fois l'amélioration de la rentabilité, de la compétitivité des systèmes et des industries de production et de transformation. L'accroissement des parts de marché est tributaire de la disponibilité continue des productions aquacoles diversifiées et de qualité à la fois pour les marchés intérieurs et d'exportation.

- Axe 3 : Amélioration de la production aquacole

Face à la raréfaction des ressources halieutiques et à la surexploitation des plans d'eaux, l'aquaculture se présente comme une alternative indispensable à la couverture des besoins des populations en protéines animales d'origine halieutiques. L'objectif de cet axe est de contribuer à l'amélioration de la productivité du secteur aquacole par l'intensification des techniques de production.

En prenant en compte les prévisions de production qui sont évaluées respectivement à 117 000 tonnes pour les pêches et 200 000 tonnes pour l'aquaculture, la production halieutique nationale sera de **317 000 tonnes en 2020**. Les prévisions de production couvriront plus de **75%** des besoins de consommation des populations à l'horizon 2020. Ce qui réduira substantiellement les importations qui passeront de plus de 300 000 tonnes à 100 000 tonnes, soit plus de **110 milliards de FCFA d'économie de devises**.

1.4. Cadre institutionnel du secteur de la pêche en Côte d'Ivoire

Le cadre institutionnel de la pêche comprend les organismes publics, parapublics et les organisations professionnelles.

1.4.1. Organismes publics et parapublics

Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière d'élevage, de pêche et d'aquaculture. Il intervient à travers ses démembrements (Directions régionales et départementales) sur le territoire national. La Direction de l'Aquaculture et de la Pêche (DAP) opérationnalise les orientations politiques en ce qui concerne la pêche et l'aquaculture.

Le Laboratoire Central pour l'Hygiène Alimentaire et l'Agro-industrie (LCHAI) du Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA) intervient dans l'analyse de la qualité des produits de pêche. Il fournit ainsi aux autorités compétentes (Direction des Services Vétérinaires, Direction de l'Aquaculture et des Pêches, SICOSAV etc.) les éléments techniques nécessaires à l'exécution de leurs missions de service public.

Le Centre de Recherches Océanologiques (CRO), le Centre National de Recherches Agronomiques (CNRA), les Universités Félix HOUPHOUËT-BOIGNY et NANDJUI ABROGOUA à travers leurs départements d'hydrobiologie et l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire réalisent d'importants travaux de recherche dont les résultats constituent pour la Direction de l'Aquaculture et des Pêches, un atout majeur pour ses interventions dans le secteur des pêches ivoiriennes.

D'autres institutions publiques telles que la Marine Nationale, la Direction des Affaires Maritimes et Portuaires, le Centre Ivoirien Anti-pollution (CIAPOL), l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) participent à la surveillance des eaux sous juridiction ivoirienne et à la lutte contre la pollution des espaces maritime, lagunaire et continental.

Les institutions parapubliques :-Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA) et Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP) apportent quant à elles un soutien efficace au secteur des pêches dans une dynamique de concertation interinstitutionnelle d'encadrement, de vulgarisation et de renforcement des capacités.

1.4.2. Organisations professionnelles

Les pêcheurs et pisciculteurs ont de manière générale un faible niveau d'organisation. Les pêcheurs artisans, les mareyeurs et les transformateurs qui sont regroupés en coopératives, bénéficient de peu de moyens d'accompagnement dans le cadre de leurs activités.

1.4.3. Suivi, contrôle et surveillance des ressources halieutiques

Le suivi, le contrôle et la surveillance des zones de pêche ne sont pas assurés de manière satisfaisante. La situation de crise a concentré les efforts de l'Etat sur la surveillance du territoire terrestre au détriment des plans d'eau dont le champ reste libre pour la pêche illicite. Ainsi, des engins prohibés ont fait leur apparition sur les plans d'eau continentale. D'importants efforts restent à fournir pour l'application des mesures de gestion et de conservation des ressources halieutiques ivoiriennes.

1.4.4. Infrastructures et équipements

Le sous-secteur de la pêche continentale et de la pisciculture, nonobstant sa contribution significative à la production nationale est déficitaire en infrastructures de production de qualité (aires de débarquement, stations de production d'alevins, chambres froides et de fabriques de glace) et en infrastructures d'utilités publiques (électricité, eau potable).

1.5. Coopération internationale

La Côte d'Ivoire est impliquée dans toutes les organisations internationales, régionales et sous-régionales intéressées par la pêche. Elle abrite INFOPECHE, une organisation intergouvernementale d'information et de coopération en matière de commercialisation des produits de pêche en Afrique. Elle est également membre de la COMHAFAT¹.

Le pays a signé depuis 1991 des accords de pêche avec l'Union Européenne. Les fonds alloués financent la recherche scientifique halieutique, l'appui aux acteurs de la pêche et le renforcement des capacités des administrations.

¹ Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique

1.6. Cadre législatif et réglementaire du secteur de la pêche

La majorité des lois ayant une incidence directe sur les activités de pêche datent de plus de vingt six (26) ans. Il s'agit notamment de la loi n°61-349 du 9 novembre 1961 portant Code de la Marine Marchande, la loi n°86-478 du 1^{er} Juillet 1986 relative à la pêche. Elles sont devenues obsolètes et peu adaptées à l'évolution du secteur, à l'environnement national et international. Toutefois, les textes relatifs au contrôle et à l'inspection sanitaire des s de pêche sont régulièrement mis à jour.

2. Orientations stratégiques et justification du projet

En vue d'améliorer le bien-être des populations en liaison avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), en particulier la réduction de l'extrême pauvreté et la faim, la Côte d'Ivoire a mis en place le Programme National de Développement Communautaire (PNDC) dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des populations vulnérables composées majoritairement de jeunes, de femmes, des handicapés, des enfants et d'orphelins. Le programme s'inscrit dans le cadre général du Plan National de Développement (PND) couvrant la période 2012-2015. Les interventions du Programme visent cinq objectifs spécifiques dont deux constituent l'ancrage stratégique du présent projet : (1) « soutenir la sécurité alimentaire », (2) « promouvoir les activités de relance économique en vue de favoriser la réintégration socio-économique des groupes vulnérables ». Ainsi, grâce aux effets induits par ses interventions sur le potentiel alimentaire, les emplois locaux et la préservation de l'environnement aquatique, le projet contribuera à son terme à l'amélioration du bien-être des populations.

Le projet s'inscrit également dans le Plan Stratégique de Développement de l'Élevage de la Pêche et de l'Aquaculture.

Par conséquent, le projet de repeuplement des cours d'eau et de pisciculture continentale en Côte d'Ivoire est en phase avec les orientations du Plan National de Développement (PND), des documents de stratégies du secteur de la pêche et de l'aquaculture et du Programme National de Développement Communautaire (PNDC).

3. Objectifs du projet

L'objectif général est d'assurer la sécurité alimentaire en protéine halieutique et de réduire la pauvreté.

De façon spécifique, il s'agit :

- d'enrichir l'écosystème aquatique par l'augmentation des poissons d'eaux douces en espèces consommées par les communautés locales et en voie de disparition ;
- d'améliorer la rentabilité nationale de la pêche continentale et de la pisciculture continentale ;
- d'améliorer les conditions de vie des pêcheurs et des autres opérateurs de la filière ;

- de développer des activités génératrices de revenus relatives à la pêche ;
- d'organiser les opérateurs en coopératives.

4. Résultats attendus

La mise en œuvre du projet permettra d'atteindre les résultats ci-après :

- les productions annuelles résultant des activités de la pêche continentale et de la pisciculture ont augmenté respectivement de 15000 tonnes à 40000 tonnes soit 166% et de 4000 tonnes à 5000 tonnes soit 25% ;
- 8003 personnes bénéficient de micro-financements pour la réalisation de leurs projets dont 2375 pour les projets de pisciculture, 540 pour les unités de transformation de produits de pêche ; 112 pour les unités de ventes d'intrants et d'équipements ; 56 pour le matériel de transport de produits de pêche; 56 pour les unités de conservation des produits de pêche et 4864 pour les unités de commercialisation des produits de pêche ;
- le pourcentage des femmes ayant bénéficié des financements en vue de la réalisation d'activités génératrices de revenus est de 60% par rapport au nombre total ;
- les revenus des bénéficiaires sont améliorés ;
- des coopératives de pêche sont créées.

5. Principales caractéristiques du projet

La Côte d'Ivoire dispose d'un important potentiel de pêche. Cependant, le secteur est confronté à de multiples contraintes dont : (i) la faible productivité des plans d'eau, (ii) l'insuffisance des moyens logistiques et financiers du secteur ainsi que des administrations chargées des pêches, (iii) les faibles capacités techniques des professionnels du secteur de la pêche. Ces difficultés limitent les activités de planification, de suivi-évaluation et d'application de la réglementation.

En outre, la méconnaissance du potentiel des ressources halieutiques au plan national, la surexploitation des ressources disponibles, le manque d'infrastructures appropriées, la faible capacité organisationnelle des acteurs, l'ignorance des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur de la pêche continentale par les pêcheurs constituent des entraves à l'essor de la production. La dynamique productive est aussi freinée par les facteurs environnementaux tels que la pollution, la prolifération de végétaux aquatiques envahissants et l'eutrophisation des plans d'eau.

Les politiques nationales mises en œuvre pour pallier les contraintes relevées ont été axées, entre autres, sur la prise en charge de la filière par les opérateurs à travers leurs organisations professionnelles et sur la mise en œuvre de divers projets (Projet Piscicole du Centre-Ouest (PPCO), Projet d'Appui à la Profession Piscicole dans l'Est de la Côte d'Ivoire (PAPPE),

Projet BAD-Ouest), le Programme des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche, le Projet, lagune Aby.

Nonobstant la mise en œuvre de tous ces projets, la Côte d'Ivoire reste toujours déficitaire en protéine halieutique et les opérateurs de la filière sujets à la pauvreté. C'est pour apporter des solutions idoines à ces problèmes majeurs que le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement (MEMPD) en collaboration avec le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) a initié sous la responsabilité technique du Programme National de Développement Communautaire (PNDC), le Projet « Repeuplement des Plans d'Eau et de Développement de la Pisciculture Continentale » (RPEDPC) dont la mise en œuvre se fera suivant l'approche du Développement Conduit par les Communautés (DCC).

Il s'agira à travers le projet, d'une part d'empoissonner les plans d'eaux douces préalablement identifiés par des experts en vue d'améliorer la productivité de la pêche continentale, d'autre part de développer la pisciculture par le financement des initiatives locales. La stratégie consistera à mettre en place des organisations professionnelles crédibles avec lesquelles, l'unité d'exécution du projet (UEP) collaborera pour réaliser les différentes activités. Cette stratégie tiendra compte des jeunes et femmes qui sont prédominants dans les activités post capture. L'intérêt majeur du projet est de responsabiliser les communautés de pêche dans la gestion des ressources halieutiques, de leur offrir les moyens de professionnalisation et d'amélioration de la productivité du secteur afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire de la Côte d'Ivoire en ressources halieutiques.

6. Zones d'intervention du projet et bénéficiaires

Le projet couvrira l'ensemble du territoire national. Les bénéficiaires sont des groupes de jeunes et/ou de femmes organisés en coopérative, en association de pêcheurs, ou en communauté de pêche. A ces bénéficiaires directs s'ajoutent les populations riveraines des plans d'eau.

7. Composantes du projet

Le projet se décline en quatre (04) principales composantes :

Composante 1 : Amélioration de la productivité des plans d'eau continentaux par le repeuplement

Les plans d'eau continentaux sont de manière générale confrontés non seulement à la présence de prédateurs qui entravent la reproduction naturelle des poissons, mais aussi à l'exploitation anarchique des ressources naturelles. Autant de facteurs qui influent négativement sur le stock de poissons disponibles dans les cours d'eau.

La composante (1) vise spécifiquement l'empoissonnement des plans d'eau en espèces adaptées aux conditions locales. Sa mise en œuvre s'effectuera à travers trois (03) modalités :

- l'aménagement des étangs d'alevinage à proximité des plans d'eau identifiés et la production d'alevins en milieu contrôlé ;
- le repeuplement des plans d'eau sélectionnés par le déversement des alevins en milieu naturel ;
- la responsabilisation des groupements de pêcheurs et des communautés locales dans la gestion et la surveillance des plans d'eau repeuplés par la mise en place de comités de cogestion (Communautés de pêche, Collectivités Territoriales, Artisans, etc.) des plans continentaux.

Le repeuplement ne sera effectif que si un ensemble de conditions est respectées tels que la réglementation des activités de pêche, l'usage d'engins appropriés, la surveillance et la protection des plans d'eau.

Outre les espèces généralement présentes dans les eaux continentales en Côte d'Ivoire (Tilapia, Silure, Mâchoiron), d'autres espèces identifiées dans les plans d'eau seront éventuellement concernées par le repeuplement.

Composante 2 : Amélioration des moyens d'existence des communautés de pêche

La pêche apparaît à la fois pour les communautés bénéficiaires et les pouvoirs publics comme une opportunité de création d'emplois, de richesse et de sécurité alimentaire. Toutefois, des contraintes majeures limitent sa performance.

Il s'agit:

- ✓ **du faible niveau de compétence technique des pêcheurs** qui ne connaissent parfois qu'une seule technique traditionnelle de pêche. Ils sont donc incapables de s'adapter aux techniques nouvelles et de tirer un plus grand avantage des variations saisonnières des ressources disponibles ;
- ✓ **du faible niveau d'équipement.** Les filets qui constituent l'essentiel de l'arsenal de pêche sont souvent en mauvais état et leur renouvellement est tardif à tel point que les pêcheurs peuvent rater des saisons de pêche ;
- ✓ **de la faible capacité institutionnelle** des associations de pêcheurs, de mareyeuses et de transformatrices de poisson qui ne sont pas suffisamment structurées autour d'organisations ayant un objectif de production et de rentabilité financière. Les groupements existants sont généralement informels et motivés par les actions sociales ;
- ✓ **du faible niveau d'accès aux crédits et microcrédits** eu égard au défaut de garantie des communautés de pêche et à l'insuffisance des micros financements ;

- ✓ **de l'isolement des communautés de pêche.** La pratique de la pêche induit l'installation de campements à proximité des cours d'eau. Ces sites habités s'érigent rapidement en de gros villages dont l'accès est difficile. Les pistes peu entretenues et impraticables font obstacle à la mise à marché du poisson.

L'amélioration des moyens d'existence des populations riveraines à travers le relèvement du niveau d'équipement des artisans pêcheurs, l'octroi de microcrédits et l'organisation adéquate des acteurs assurera la réalisation de cette composante.

Composante 3 : Appui au développement de la pisciculture continentale

La production aquacole ivoirienne demeure relativement limitée (4000T/an). On note au plan national un intérêt grandissant pour l'aquaculture qui se matérialise par la vulgarisation des fermes aquacoles. Toutefois, le manque d'alevins dont le besoin est estimé 52 800 000 et l'indisponibilité en temps opportun d'aliments de qualité empêchent l'élan de production aquacole. L'importante demande d'alevins de tilapia est loin d'être satisfaisante malgré les efforts accomplis par les stations publiques de Mopoyem, du Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) et du Centre de Recherches Océanologiques (CRO).

La technique de production d'alevins de tilapia assez bien maîtrisée dans plusieurs exploitations aquacoles à travers le pays constitue un atout important à capitaliser dans le projet.

L'écloserie et les étangs de reproduction à aménager dans le cadre de ce projet seront dimensionnés de manière à couvrir aussi bien les besoins des aquaculteurs privés que ceux du projet à travers sa composante « repeuplement des cours d'eau ».

Au niveau des aliments, les acteurs pourront fabriquer des aliments à travers les petites unités de production.

Cette composante sera réalisée grâce aux appuis à la production aquacole et au renforcement des capacités des acteurs. Ainsi la production et la disponibilité d'alevins de qualité seront améliorées.

Pour la réussite de cette composante, le projet établira un cadre de collaboration fructueuse avec les projets brésiliens et japonais similaires

Composante 4 : Renforcement des capacités

L'objectif de cette composante est de renforcer et de valoriser les capacités, d'apporter un appui conséquent et cohérent aux initiatives de développement à tous les niveaux et dans tous les domaines en rapport avec le développement de la pêche continentale.

8. Cadre logique

Tableau 1 : Cadre logique des activités

Chaîne des Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
Impact: Le secteur de la pêche est performant et contribue à assurer la sécurité alimentaire et à procurer les revenus décentes aux acteurs	couverture des besoins par les poissons d'eau douce passe de 4,75% à 11,25%	Rapports MIRAH/PNDC/DAP/Projet, Annuaire des statistiques	
Compensation de l'augmentation de la production de poisson d'eau douce			
Effet 1: La disponibilité du poisson d'eau douce s'est accrue de 166,67%	Augmentation la production de 15 000 tonnes à 40 000 tonnes	Rapports MIRAH/DPPH/Projet	Sensibilisation des communautés de pêcheurs à la bonne pratique de la pêche Espèces ensemencées sont adaptées aux plans d'eau identifiés
Produit 1.1 : Le répertoire des plans d'eau est disponible	Nombre de plans d'eau identifiés Nombre de kilomètre reliant les plans d'eau identifiés	Rapports MIRAH/PNDC/DAP/Projet	
Activité 1.1.1: Identifier les plans d'eau à ensemen			
Activité 1.1.2: Cartographier des plans d'eau à ensemen			
Produit 1.2 : Les peuplements des plans d'eau identifiés et à ensemen sont connus	Nombre d'espèces identifiées pour chaque plan d'eau	Rapports MIRAH/PNDC/DAP/Projet	
Activité 1.2.1: Identifier les niches trophiques vacantes ou insuffisamment exploitées			

Châmes des Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
<i>Activité 1.2.2: Réaliser une étude limnologique de chaque milieu à ensemenecer</i>			
<i>Activité 1.2.3: Organiser des ateliers de validation de ces études</i>			
Produit 1.3 : Le cadre environnemental et socio économique des plans d'eau à ensemenecer est propice à la pérennisation de la pêche	Nombre d'études réalisées et Nombre d'activités identifiées,	Rapports MIRAH/PNDC/DAP/Projet	-Sensibilisation des populations sur la non pollution des plans d'eau -mise en œuvre des activités génératrices de revenus capables de fournir des revenus pouvant combler les besoins des communautés de pêche
<i>Activité 1.3.1: Réaliser une étude socio – économique des activités humaines autour des plans d'eau</i>			
<i>Activité 1.3.2: Initier des activités génératrices de revenus</i>			
<i>Activité 1.3.3: Elaborer un plan d'action de lutte contre les végétaux flottants envahissants et le mettre en œuvre avec la participation des usagers, des municipalités, des Conseils régionaux, des ONG</i>	Schéma de lutte contre les végétaux aquatiques disponibles		
<i>Activité 1.3.4: Elaborer un plan d'action de lutte contre la pollution des eaux continentales en concertation avec l'ensemble des ministères concernés et le mettre en œuvre avec la participation des usagers, des municipalités, des Conseils Régionaux, des ONG</i>			
Produits 1.4: Des étangs d'alevinage aménagés à proximité des plans d'eau identifiés pour la production d'alevins de qualité	Nombre d'étangs d'alevinage réhabilités ou construits Capacité de production des stations	Rapports MIRAH/PNDC/DAP/Projet	
<i>Activité 1.4.1: Identifier et réhabiliter les stations de production d'alevins à proximité des plans d'eau identifiés</i>			
<i>Activité 1.4.2: Construire de nouvelles stations dans les zones où les plans d'eau ont été identifiés</i>			

Chaîne des Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
Produit 1.5 : Les plans d'eau sélectionnés sont ensemencés	Nombre de plan d'eau sélectionnés	Rapports MIRAH/PNDC/DAP/Projet	
<i>Activité 1.5.1: Organiser des voyages d'études dans les pays qui ont une expérience avérée en matière de repeuplement des plans d'eau</i>	Nombre de voyage organisés		
<i>Activité 1.5.2: réhabiliter et/ou construire certaines retenues d'eau pour l'empoissonnement</i>	Nombre de centres de production d'alevins construits ou réhabilités,		
<i>Activité 1.5.3: Produire et acheter des alevins</i>	Nombre d'alevins produits ou achetés,		
<i>Activité 1.5.4: Ensemencer les plans d'eau sélectionnés</i>	Nombre de plan d'eau ensemencés,		
<i>Activité 1.5.5: Faire le suivi des espèces introduites</i>	Plan de suivi des espèces		
Produit 1.6 : Des périodes de fermeture et d'ouverture de la pêche sont instaurées au niveau des plans d'eau ensemencés	Numéro de l'Arrêté d'ouverture et de fermeture disponible,	Rapports MIRAH/PNDC/DAP/Projet	
<i>Activité 1.6.1: Prendre des arrêtés de fermeture et d'ouverture de la pêche pour les plans d'eau ensemencés</i>	Nombre de brigades de surveillances créées		
<i>Activité 1.6.2: Créer des brigades de surveillance des plans d'eau ensemencés (veiller à l'application de ces arrêtés)</i>			
Objectif 2: Les moyens d'existence des communautés de pêche en milieu continental sont améliorés			
	50% des communautés de pêche bénéficient de bonnes conditions de vie	Rapports MIRAH/PNDC/DAP/Projet	Bonne implication des communautés de pêche

Cadrage des Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification	Exigences
<p>Produit 2.1: Les infrastructures de base de la pêche en milieu continental sont améliorées</p>		<p>Rapports MIRAH/PNDC/DAP /Projet</p>	
<p>Activité 2.1.1: Aménager des débarcadères et construire des marchés de produits halieutiques</p>	<p>Nombre de débarcadères et de marchés construits ou réhabilités,</p>		
<p>Activité 2.1.2: Réhabiliter des débarcadères et des marchés des produits halieutiques</p>			
<p>Activité 2.1.3: Profiler les routes rurales pour l'accès aux zones de pêche, des plans d'eau empoissonnés aux débarcadères</p>	<p>Nombre de kilomètres de pistes de desserte et de désenclavement réhabilités ou construites</p>		
<p>Produit 2.2 : Des coopératives de pêche et de pisciculture sont créées</p>		<p>Rapports MIRAH/PNDC/DAP /Projet</p>	
<p><i>Activité 2.2.1: Inventorier et répertorier l'ensemble des opérateurs et groupements de pêche et de pisciculture</i></p>	<p>Nombre de groupements de pêche et de pisciculture répertoriés,</p>		
<p><i>Activité 2.2.2: Susciter la création de coopératives</i></p>	<p>Nombre de groupements de pêche et de pisciculture créés,</p>		
<p><i>Activité 2.2.3: Formaliser les regroupements informels existants</i></p>	<p>Nombre de coopératives formelles de pêche et de pisciculture créées</p>		
<p>Produit 2.3 : Des actions d'animation et de sensibilisation sont menées</p>		<p>Rapports MIRAH/PNDC/DAP</p>	

Cadrage des Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification	Sources
<i>Activité 2.3.1: Sensibiliser les groupements informels à se conformer aux lois relatives aux coopératives</i>			
<i>Activité 2.3.2: Sensibiliser les opérateurs à se mettre en coopératives</i>			
<i>Activité 2.3.3: Sensibiliser tous les pêcheurs des plans d'eau empoisonnés au respect de la période de repos biologique</i>			
<i>Activité 2.3.4: Sensibiliser les pêcheurs au respect de la réglementation relative aux engins de pêche et aux bonnes pratiques de pêche</i>			
<i>Activité 2.3.5: Sensibiliser les communautés riveraines des plans d'eau et les communautés de pêche à la cohésion sociale</i>			
<i>Activité 2.3.6: Sensibiliser à la diversification des activités génératrices de revenus</i>			
<i>Activité 2.3.7: Initier des activités génératrices de revenus des pêcheurs pendant la période de fermeture de la pêche</i>			
<i>Activité 2.3.8: Sensibiliser les jeunes et les femmes des communautés rurales aux intérêts socioéconomiques de la pêche</i>			
Produits 2.4 : Les communautés ont accès aux microcrédits	Nombre de bénéficiaires de microcrédits,	Rapports MIRAHI/PNDC/DAP /Projet	
<i>Activité 2.4.1: Promouvoir l'Épargne-crédit</i>	Montant des crédits octroyés,		
<i>Activité 2.4.2: Octroyer des crédits aux jeunes et aux femmes pour Faire de la pêche et la pisciculture</i>	Montant des fonds recouvrés		
<i>Activité 2.4.3: Recouvrer les crédits octroyés par le projet</i>			

Chaîne des Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
<p>Compétence 3: Appui et développement des pisciculteurs</p> <p>Effet 3: la disponibilité du poisson d'élevage s'est accrue de 25%</p>	<p>Augmentation de la production aquacole annuelle de 4000 à 5000 tonnes</p>	<p>Rapports MIRAH/PNDG/DAP/Projet</p>	<p>Stocks d'alevins mâles et d'aliments de qualité en quantités suffisantes</p>
<p>Produit 3.1 : La production et la disponibilité d'alevins de qualité sont améliorées</p>	<p>Nombre d'alevins mâles produits,</p>	<p>Rapports MIRAH/PNDC/DAP /Projet</p>	
<p><i>Activité 3.1.1: Augmenter le taux d'alevins mâles au niveau Oreochromis niloticus</i></p>	<p>Nombre de pisciculteurs ayant accès aux matériels biologiques améliorés</p>		
<p><i>Activité 3.1.2: Accroître périodiquement le stock de géniteurs</i></p>	<p>Le stock des aliments de qualité produit</p>	<p>Rapports MIRAH/PNDC/DAP /Projet</p>	
<p><i>Activité 3.1.3: Installer de nouveaux pisciculteurs</i></p>	<p>Nombre de provendiers dont le renforcement des capacités est assuré</p>		
<p>Produit 3.2 : Les aliments en qualité et en quantité sont disponibles</p>	<p>Volume de produits locaux destinés à la fabrication des aliments</p>		
<p><i>Activité 3.2.1: Contrôler et certifier la qualité des aliments produits par provendiers</i></p>			
<p><i>Activité 3.2.2: Maîtriser les technologies de formulation et de fabrication des aliments</i></p>			
<p><i>Activité 3.2.3: Valoriser les produits et sous-produits agricoles locaux</i></p>			
<p>Compétence 4: Renforcement des capacités</p> <p>Effet 4: Les capacités des alevins sont renforcées</p>	<p>Volume des alevins qui bénéficient de renforcement des capacités</p>	<p>Rapports MIRAH/PNDC/DAP/Projet</p>	<p>Intégration et appropriation des compétences de pêche existantes et nouvelles résultant d'un apprentissage continu</p>

Champs des Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
<p>Produit 4.1 : Les capacités des pêcheurs, mareyeurs, des pisciculteurs, transformatrices sont renforcées</p> <p><i>Activité 4.1.1: Identifier les besoins de formation des acteurs</i></p> <p><i>Activité 4.1.2: Former les acteurs</i></p> <p>Produit 4.2 : Les pêcheurs et les transformatrices sont équipés en matériels</p> <p><i>Activité 4.2.1: Equiper les pêcheurs en matériels de pêche réglementaire</i></p> <p><i>Activité 4.2.2: Equiper les transformatrices en matériels adéquats</i></p> <p>Produit 4.3 : Le système de collecte des données de production de la pêche et de l'aquaculture est opérationnel</p> <p><i>Activité 4.3.1: Former les agents du projet aux techniques de collecte de données statistiques</i></p> <p><i>Activité 4.3.2: Collecter les données et produire les indicateurs statistiques</i></p>	<p>Nombre de sections de formations réalisées, Nombre d'acteurs formés</p> <p>Nombre de pêcheurs, mareyeurs, des pisciculteurs, transformatrices équipés</p> <p>Nombre d'agents de collectes de données formés</p> <p>Indicateurs statistiques disponibles</p>	<p>Rapports MIRAH/PNDC/DAP/Projet</p> <p>Rapports MIRAH/PNDC/DAP/Projet</p> <p>Rapports MIRAH/PNDC/DAP/Projet</p>	<p>Obtente des données de formation en fonction des besoins réels des pêcheurs et des agriculteurs maraichers</p>
<p>Produit 5.1 : Les charges de fonctionnement du projet sont assurées</p> <p><i>Activité 5.1.1: Equiper le personnel et les stations en mobiliers, matériels informatiques, bureautiques et roulants</i></p>	<p>Nombre de matériels, mobiliers et roulant fourni, Montant des dépenses de salaires, de missions et les autres charges de</p>	<p>Rapports MIRAH/PNDC/DAP/Projet</p>	

Cadrage des Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification	Expériences
<i>Activité 5.1.2: Payer les salaires, les frais de mission et les autres charges de fonctionnement</i>	fonctionnement		
Produit 5.2 : Les rapports d'activités sont établis	Tableau de bord des indicateurs est élaboré chaque année, Rapports d'activités périodiques élaborés	Rapports MIRAH/PNDC/DAP /Projet	
<i>Activité 5.2.1: Faire le suivi et l'évaluation des activités</i>			
<i>Activité 5.2.2: Rédiger et publier les rapports d'activité périodiques et annuels</i>			

9. Coût et plan de financement du projet
9.1. Résumé du budget

Tableau2 : Budget détaillé par composante et produits (en milliers)

Composante du projet		Coût	%
Composantel : Amélioration de la productivité des plans d'eau continentaux par le repeuplement		8 935 950	55%
Produit 1.1 : Le répertoire des plans d'eau est disponible		45 000	
Produit 1.2 : Les peuplements des plans d'eau identifiés et à ensemercer sont connus		100 000	
Produit 1.3 : Le cadre environnemental et socio économique des plans d'eau à ensemercer est propice à la pérennisation de la pêche		280 000	
Produit 1.4 : Des étangs d'alevinage aménagés à proximité des plans d'eau identifiés pour la production d'alevins de qualité		3 000 000	
Produit 1.5 : Les plans d'eau sélectionnés sont ensemenés		5 470 950	
Produit 1.6 : Des périodes de fermeture et d'ouverture de la pêche sont instaurées au niveau des plans d'eau ensemenés		40 000	
Composante2 : Amélioration des moyens d'existence des communautés de pêche		2 215 000	14%
Produit 2.1 : Les infrastructures de base de la pêche en milieu continental sont améliorées		350 000	
Produit 2.2 : Des coopératives de pêche et de pisciculture sont créées		60 000	
Produit 2.3 : Des actions d'animation et de sensibilisation sont menées		305 000	
Produit 2.4 : Les communautés ont accès aux microcrédits		1 500 000	
Composante 3. Appui au développement de la pisciculture continentale		160 000	1%
Produit 3.1 : La production et la disponibilité d'alevins de qualité sont améliorées		130 000	
Produit 3.2 : Les aliments en qualité et en quantité sont disponibles		30 000	
Composante 4 : Renforcement des capacités		225 000	1%
Produit 4.1 : Les capacités des pêcheurs, mareyeuses, des pisciculteurs, transformatrices sont renforcées		100 000	
Produit 4.2 : Les pêcheurs et les transformatrices sont équipés en matériels		60 000	
Produit 4.3 : Le système de collecte des données de production de la pêche et de l'aquaculture est opérationnel		65 000	
Composante 5 : Gestion du projet		4 193 639	26%
Unité de gestion		1 029 039	
Unité d'exécution		3 164 600	
Coût total du projet		16 201 476	100%
Coût de base		15 729 589	
Imprévu (3% *Coût de base)		471 888	

Tableau 3 : Budget détaillé des composantes par investissement et fonctionnement

	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	TOTAL
Composante 1 : Amélioration de la productivité des plans d'eau continentaux par le repeuplement						
I- Investissement	30 000	-	-	-	-	30 000
II- Fonctionnement	3 245 000	2 530 769	1 030 609	1 049 786	1 049 786	8 905 950
Imprévu	98 250	75 923	30 918	31 494	31 494	268 079
Total Composante 1	3 373 250	2 606 692	1 061 527	1 081 280	1 081 280	9 204 029
Composante 2 : Amélioration des moyens d'existence des communautés de pêche						
I- Investissement	20 000					20 000
II- Fonctionnement	8 000	496 750	596 750	596 750	496 750	2 195 000
Imprévu	-	14 903	17 903	17 903	14 903	66 450
Total Composante 2	8 840	511 653	614 653	614 653	511 653	2 281 450
Composante 3. Appui au développement de la pisciculture continentale						
I- Investissement						-
II- Fonctionnement		17 500	47 500	47 500	47 500	160 000
Imprévu		525,0	1 425,0	1 425,0	1 425,0	4 800
Total Composante 3	-	18 025	48 925	48 925	48 925	164 800
Composante 4 : Renforcement des capacités						
I- Investissement	-	-	-	-	-	-
II- Fonctionnement	-	56 250	56 250	56 250	56 250	225 000
Imprévu	-	1 688	1 688	1 688	1 688	6 750
Total Composante 4	-	57 938	57 938	57 938	57 938	231 750
Composante 5 : Coordination/Gestion du projet						
I- Investissement	255 490	6 000	6 000	6 000	6 000	279 490
II- Fonctionnement	779 518	779 158	782 658	786 408	786 408	3 914 149
Imprévu	31 050	23 555	23 660	23 772	23 772	125 809
Total Composante 5	1 066 058	1 508 713	1 592 318	1 616 180	1 616 180	6 729 246
Coût total Budget (en milliers de francs)						
						16 201 476



9.2. Financement

Le coût global du projet est de 16 201 476 000 F CFA. Le financement se décline comme suit :

- la contribution de l'Etat estimée à 20% du coût total du projet soit 3 240 295 000 f CFA ;
- les bailleurs de fonds à hauteur de 80% du coût total du projet soit 12 961 181 000 francs CFA

Tableau 4 : Plan de financement

	Montant en F CFA (millier)	Montant en Dollars US (millier) 34 023	%
Total Budget	16 201 476	34 023	100%
Part Etat	3 240 295	6 805	20%
Part bailleurs de fonds	12 961 181	27 218	80%

1 francs CFA=0,00210 Dollar US

10. Modalités d'exécution du projet

10.1. Mécanisme de pilotage du projet

Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques est le maître d'ouvrage et le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement est le maître d'ouvrage délégué du projet. Le Comité de Pilotage du PNDC assurera la gouvernance du projet. Pour les nécessités d'une mise en œuvre concertée du projet qui a une incidence sur la recherche scientifique, le secteur forestier et l'environnement, les Ministères en charge des Eaux et Forêts, de l'Environnement et de la Recherche Scientifique seront impliqués dans le Comité de Pilotage.

Le PNDC sera chargé de la coordination du projet. Une convention liera la DAP au PNDC pour la mise en œuvre. A cet effet, des experts en gestion des ressources halieutiques issus de la DAP seront recrutés pour la conduite technique des travaux. Le PNDC recrutera l'unité d'exécution complète du projet rendra compte au Comité de Pilotage de l'avancement des travaux à travers des rapports périodiques.

L'Unité d'Exécution du Projet dirigée par un Chef de Projet assure la mise en œuvre du projet sous la responsabilité de l'Unité de Coordination du Projet. Elle est chargée de mener à bonne fin les activités, coordonner les différents chantiers du projet, suivre leur avancement et valider les travaux exécutés dans le projet. Elle est chargée aussi de rendre compte de ses activités au Coordonnateur du PNDC.

Pour l'exécution du projet, le pays est divisé en cinq zones (Nord, Centre, Sud, Ouest et Est). Chaque zone est dotée d'une station d'alevinage pour approvisionner les plans d'eau identifiés par l'équipe scientifique. La zone est dirigée par un chef de zone qui supervise les activités des stations, des groupements ou communautés de pêche et des pisciculteurs bénéficiaires des financements dans le cadre du projet.

Le personnel du projet composé de 67 agents est réparti comme suit :

Tableau 5 : Présentation de l'unité d'exécution

Unité d'exécution du projet	Effectif	Niveau de qualification (BAC +)	Spécialité
Chef de projet	1	+5	Ingénieur halieute Docteur vétérinaire spécialiste en ressources halieutiques Economiste de projet
Responsable scientifique pêche	1	+5	Ingénieur halieute Docteur vétérinaire spécialiste en ressources halieutiques
Chef des opérations	1	+5	Ingénieur halieute Docteur vétérinaire spécialiste en ressources halieutiques,
Secrétaire	1	+2	Secrétariat bureautique
Responsable administratif et financier	1	+4	Economiste ou Financier
Responsable suivi et évaluation	1	+4	Statisticien, Economiste ou Suivi- Evaluation
Responsable renforcement des capacités	1	+4	Ressources Humaines ou Ingénieur de la Formation
Animateur communautaire	1	+4	Gestion Communautaire, Animation Rurale, Sociologue
Chef de zone	5	+4	Ingénieur des Techniques Agricoles
Chef de station	5	+2	Technicien Supérieur halieute ou élevage
Agent Technique de la Pêche	20	+2	Technicien Supérieur halieute ou élevage
Agents de Collecte des Données	20	+2	Agents Techniques de la Statistique
Comptables	5	+2	Technicien Supérieur en Comptabilité et Finance
Chauffeurs	5		Permis de conduire
Total Personnel	67		

Le Chef de Projet a la charge de la mise en œuvre du projet. Il est responsable de l'atteinte des objectifs du projet conformément au niveau de qualité, aux délais et aux coûts spécifiés et ce dans le respect des règles et procédures réglementaires. Il rend compte au Comité Technique.

La secrétaire est rattachée directement au chef de projet.

Le responsable scientifique pêche : Conseiller technique du chef de projet, il est chargé du suivi scientifique des plans d'eau ensemencés.

Le Chef des Opérations, expert en gestion des ressources halieutiques conduit tous les travaux du projet sur le terrain. Il est responsable des activités relatives à la production des alevins et à l'empoissonnement des eaux. Il rend compte au chef de projet.

Le Responsable Administratif et Financier rattaché au Chef de Projet assure la gestion administrative, comptable, financière et budgétaire du projet.

Le Responsable du Suivi-Evaluation placé sous la supervision du chef du projet, renseigne les indicateurs de performance du projet et produit les rapports périodiques et annuels des activités.

Le Responsable du Renforcement des Capacités veille à la formation des acteurs locaux de la chaîne des valeurs du secteur de la pêche continentale, à la modernisation de leurs outils de travail de la pêche et au développement de leurs organisations institutionnelles.

L'Animateur Communautaire a la charge de sensibiliser et d'informer les communautés sur la protection de l'environnement, l'importance de l'opération de repeuplement des eaux, les bonnes pratiques de la pêche et la nécessité de se constituer en groupement pour des motifs d'efficacité et de cohésion sociale.

Le Chef de Zone a la charge de l'empoissonnement des plans d'eau de sa zone d'intervention. Il a en outre pour rôle de contrôler le bon déroulement des opérations dans sa zone d'intervention. A ce titre, il rend compte directement au chef des opérations de l'effectivité des opérations et du comportement des communautés de pêche.

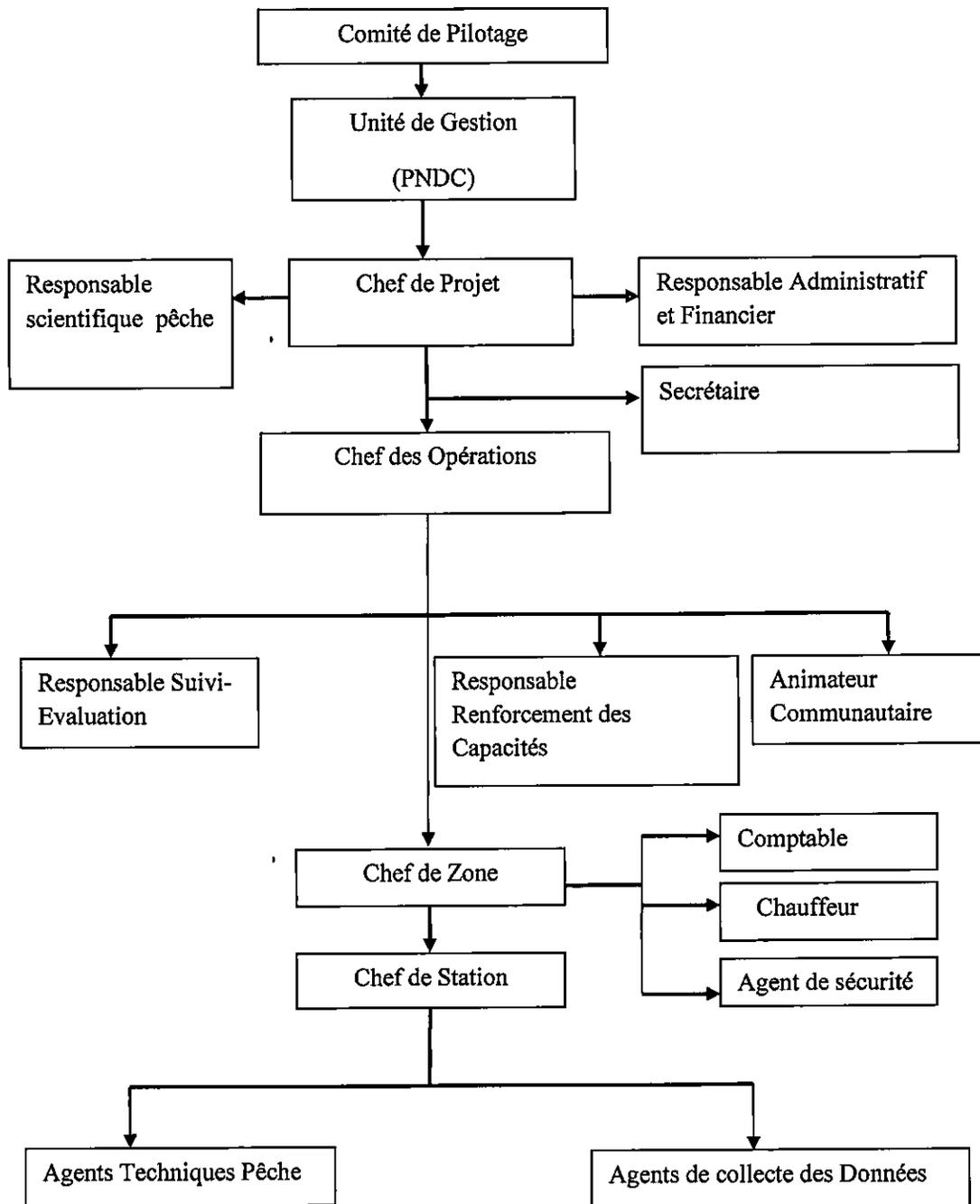
Le Chef de Station a la charge de la gestion technique, administrative et financière de la station.

Les comptables, rattachés au responsable administratif et financier, assurent la gestion comptable des zones respectives (entrée et sortie de caisse). Ils doivent rédiger des rapports financiers à l'endroit du responsable administratifs et financiers.

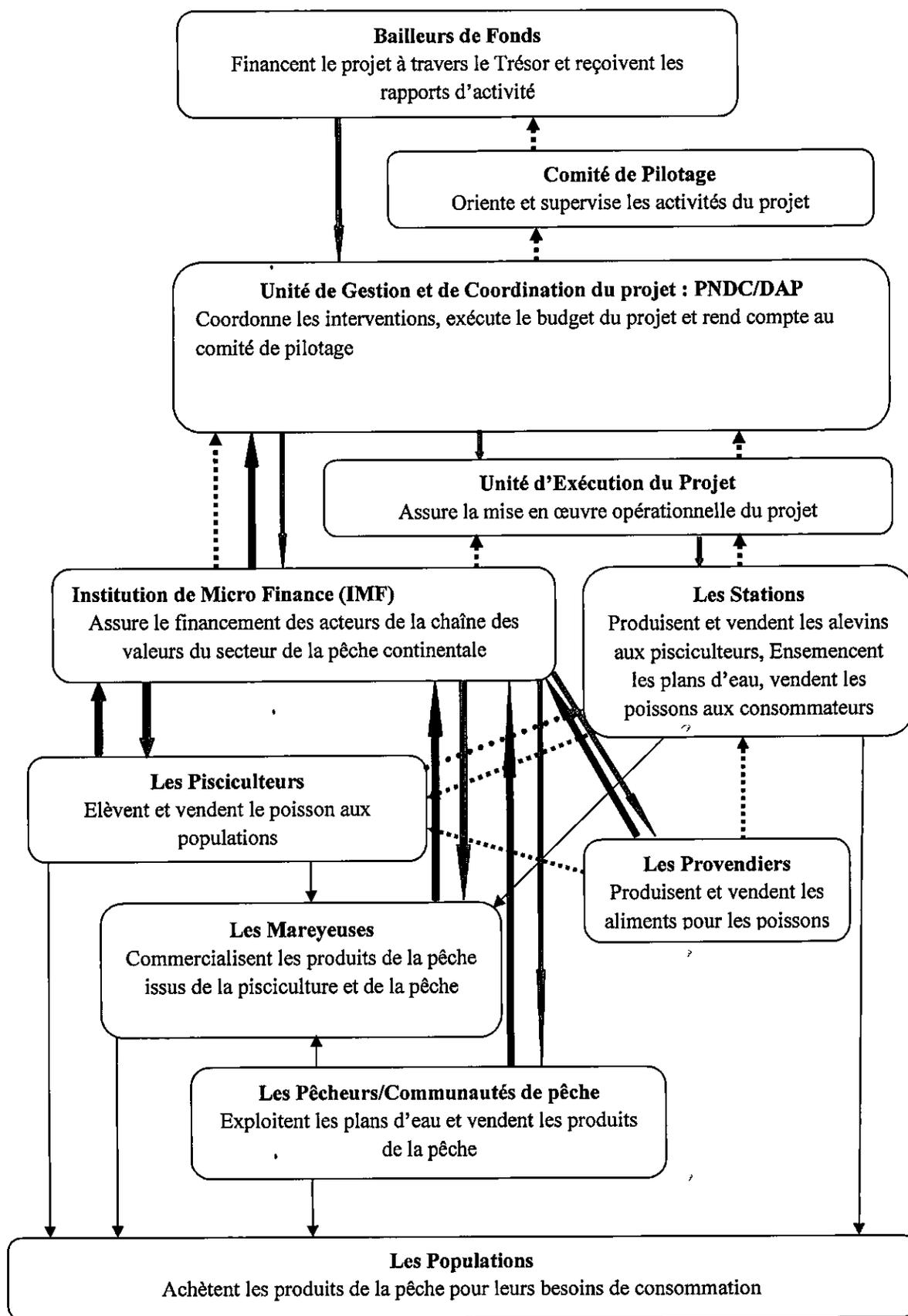
L'Agent Technique de la Pêche opérant dans la station est chargé de produire les alevins et d'empoisser les eaux relevant de la responsabilité du chef de zone.

L'Agent de Collecte des Données est chargé de collecter et de traiter les données statistiques des opérations exécutées dans la zone de la station.

10.2. Organisation et gestion opérationnelle



10.3. Diagramme des flux



- ▶ : flux d'argents (financement)
- ▶ : flux d'argents (remboursement des prêts)
- ▶ : flux des poissons (vente)
-▶ : flux des alevins (vente)
-▶ : flux des aliments (Vente)
-▶ : remontée des rapports d'activités

11. Mécanisme de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation externe sera assuré par un expert recruté à cet effet. Le suivi-évaluation interne sera assuré par le PNDC, la Direction de la Planification et des Programmes du Ministère des Ressources Animales et halieutiques et la Direction de l'Aquaculture et de la pêche à travers des missions organisées sur le terrain. Il sera réalisé un suivi des activités et des réalisations par rapport au contenu de la matrice du projet. Un accent particulier sera accordé au suivi des impacts sur l'environnement ainsi que les mesures prises pour leur atténuation et les impacts socio-économiques sur les groupes-cibles. Des cabinets spécialisés ou des experts réaliseront avant le démarrage du projet, sous la supervision de l'unité de gestion du projet et de la Direction de la Planification et des Programmes (DPP) et de la Direction de l'Aquaculture et de la Pêche (DAP) du MIRAHA, différentes études techniques au niveau des plans d'eau à ensemercer. Ils dresseront à cet effet, la situation de référence aux fins de suivre les indicateurs de performance.

Un système d'informations parachèvera le dispositif de suivi-évaluation. Le système comprendra :

- une base de données comportant les données du cadre logique du projet, le détail des activités des différentes composantes, le détail des réalisations, les informations sur les bénéficiaires, les acquisitions des biens et services, les données socio-économiques ;
- un tableau de bord permettant de suivre les principaux indicateurs de performance du projet pour une meilleure planification des activités ;
- des rapports trimestriels sur l'état d'avancement du projet ;
- des revues (semestrielles, annuelles, à mi-parcours et à la fin du projet).

12. Principes de mise en œuvre du projet

Les principes qui guident la mise en œuvre du projet s'inspirent de ceux prônés par le PNDC :

- **la proximité** : le projet sera le plus proche possible des bénéficiaires afin de toucher le maximum de communautés à la base et de les impliquer activement dans la mise en œuvre du projet ;
- **l'approche intégrée** : vu la multitude des acteurs intéressés par les questions relatives à la pêche (Producteurs, Encadreurs, Prestataires de services, ONG, Organisations Professionnelles, Partenaires au développement, Collectivités locales, administrations déconcentrées et centrales), le PNDC interviendra en synergie avec les

initiatives en cours ou programmées sur le territoire national afin d'optimiser la mise en œuvre de la politique de repeuplement des plans d'eau et de l'aquaculture ;

- **le partenariat** : la mise en œuvre des interventions du PNDC impliquera tous les acteurs intéressés par les questions de développement communautaire en milieu rural et périurbain. Il s'agit des ministères techniques dans le cadre de la définition des projets, des modes opératoires de mise en œuvre et du pilotage du programme, des structures techniques nationales spécialisées en matière de la pêche, des Organisations Non Gouvernementales en matière de sensibilisation et d'animation rurale;
- **la transparence et l'obligation de rendre compte** : les interventions doivent être fondées sur le principe de responsabilité. Les dirigeants de la Coordination Nationale du PNDC, de l'équipe de projet ainsi que les acteurs directement impliqués dans la mise en œuvre de ce projet sont astreints à l'obligation de rendre compte des décisions prises et de leur gestion ;
- **l'équité et le Genre** : le programme prend en compte dans ses interventions et cela de façon équitable, les besoins spécifiques et différenciés des hommes et des femmes. Il veille à l'égal accès de tous aux moyens d'exercices des activités aquacoles et aux financements ;
- **le respect des normes environnementales** : toute activité menée dans le cadre du Projet devra être conforme aux normes environnementales.

13. Acquisition des biens et Services

Tableau 6 : Plan d'acquisition des biens et services

Activités	Biens et Travaux		Services			
	Liste restreinte entreprises nationales	Liste restreinte Expert	PNDC/DAP/UEP	MEMD P/MIRA H/MEM I	AON pour SFD	
<i>Activité 1.1.1: Identifier les plans d'eau à ensementer</i>		⊖				
<i>Activité 1.1.2: Cartographier des plans d'eau à ensementer</i>		⊖				
<i>Activité 1.2.1: Identifier les niches trophiques vacantes ou insuffisamment exploitées</i>		⊖				
<i>Activité 1.2.2: Réaliser une étude limnologique de chaque milieu à ensementer</i>		⊖				
<i>Activité 1.2.3: Organiser des ateliers de validation de ces études</i>			⊖ (PNDC/DAP)			
<i>Activité 1.3.1: Réaliser une étude socio – économique des activités humaines autour du plan d'eau</i>			⊖ (PNDC/DAP/DPP) ⊖			
<i>Activité 1.3.2: Initier des activités génératrices de revenus</i>			(PNDC/DAP/DPP)			
<i>Activité 1.3.3: Elaborer un plan d'action de lutte contre les végétaux flottants envahissants et le mettre en œuvre avec la participation des usagers, des municipalités, des Conseils régionaux, des ONG</i>			(PNDC/DAP/DPP)			

<i>Activité 1.3.4: Elaborer un plan d'action de lutte contre la pollution des eaux continentales en concertation avec l'ensemble des ministères concernés et le mettre en œuvre avec la participation des usagers, des municipalités, des Conseils Régionaux, des ONG</i>					
<i>Activité 1.4.1: Identifier et réhabiliter les stations de production d'alevins à proximité des plans d'eau identifiés</i>	⊖				
<i>Activité 1.4.2: Construire de nouvelles stations dans les zones où les plans d'eau ont été identifiés</i>	⊖				
<i>Activité 1.5.1: Organiser des voyages d'études dans les pays qui ont une expérience avérée en matière de repeuplement des plans d'eau.</i>			⊖(PNDC/DAP)		
<i>Activité 1.5.2: Réhabiliter et/ou construire certaines retenues d'eau pour l'empoissonnement</i>	⊖				
<i>Activité 1.5.3: - Produire les alevins</i>			⊖(UE)		
<i>Activité 1.5.4: Ensemencher les plans d'eau sélectionnés</i>			⊖(UE)		
<i>Activité 1.5.5: Faire le suivi des espèces introduites</i>			⊖(UE)		
<i>Activité 1.6.1: Prendre des arrêtés de fermeture et d'ouverture de la pêche pour les plans d'eau ensemençés</i>				⊖	
<i>Activité 1.6.2: créer des brigades de surveillance des plans d'eau ensemençés (veiller à l'application de ces arrêtés)</i>			⊖(UE)		
<i>Activité 2.1.1: Aménager des débarcadères et construire des marchés de produits halieutiques</i>	⊖				
<i>Activité 2.1.2: Réhabiliter des débarcadères et des marchés des produits halieutiques</i>	⊖				

Activité 2.1.3: Profiler les routes rurales pour l'accès aux zones de pêche, des plans d'eau empoisonnés aux débarcadères	⊖					
Activité 2.2.1: Inventorier et répertorier l'ensemble des opérateurs et groupements de pêche et de pisciculture				⊖(UE)		
Activité 2.2.2: Susciter la création de coopératives				⊖(UE)		
Activité 2.2.3: Formaliser les regroupements informels existants				⊖(UE)		
Activité 2.3.1: Sensibiliser les groupements informels à se conformer aux lois relatives aux coopératives				⊖(UE)		
Activité 2.3.2: Sensibiliser les opérateurs à se mettre en coopératives				⊖(UE)		
Activité 2.3.3: Sensibiliser tous les pêcheurs des plans d'eau empoisonnés au respect de la période de repos biologique				⊖(UE)		
Activité 2.3.4: Sensibiliser les pêcheurs au respect de la réglementation relative aux engins de pêche et aux bonnes pratiques de pêche				⊖(UE)		
Activité 2.3.5: Sensibiliser les communautés riveraines des plans d'eau et les communautés de pêche à la cohésion sociale				⊖(UE)		
Activité 2.3.6: Sensibiliser à la diversification des activités génératrices de revenus				⊖(UE)		
Activité 2.3.7: Initier des activités génératrices de revenus des pêcheurs pendant la période de fermeture de la pêche				⊖(UE)		

<i>Activité 2.3.8: Sensibiliser les jeunes et les femmes des communautés rurales aux intérêts socioéconomiques de la pêche</i>					⊖(UE)		
<i>Activité 2.4.1: Promouvoir l'Épargne-crédit</i>					⊖(UE)		
<i>Activité 2.4.2: Octroyer des crédits aux jeunes et aux femmes pour Faire de la pêche et la pisciculture</i>							⊖
<i>Activité 2.4.3: Recouvrer les crédits octroyés par le projet</i>							⊖
<i>Activité 3.1.1: Augmenter le taux d'alevin mâle au niveau Oreochromis niloticus</i>					-⊖(UE)		
<i>Activité 3.1.2: Appuyer le renouvellement ou l'enrichissement des stocks de géniteurs périodiquement</i>					⊖(UE)		
<i>Activité 3.1.3: Appuyer l'installation des nouveaux pisciculteurs</i>					⊖(UE)		
<i>Activité 3.2.1: Contrôler et certifier la qualité des aliments produits par providiers</i>					⊖(UE)		
<i>Activité 3.2.2: Maîtriser les technologies de formulation et de fabrication des aliments</i>					⊖(UE)		
<i>Activité 3.2.3: Valoriser les produits et sous-produits agricoles locaux</i>					⊖(UE)		
<i>Activité 4.1.1: Identifier les besoins de formation des acteurs</i>					⊖(UE)		
<i>Activité 4.1.2: Former les acteurs</i>					⊖(UE)		
<i>Activité 4.2.1: Equiper les pêcheurs en matériels de pêche réglementaire</i>				⊖			
<i>Activité 4.2.2: Equiper les transformatrices en matériels</i>				⊖			

14. Planning d'exécution du projet

Produits et activités	Responsable	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Composantel : Amélioration de la productivité des plans d'eau continentaux par le repeuplement																					
Produit1.1 : le répertoire des plans d'eau est disponible																					
<i>Activité 1.1.1: Identifier les plans d'eau à ensemen</i>	CNRA/MIRAH/ PNDC/IDG																				
<i>Activité 1.1.2: Cartographier des plans d'eau à ensemen</i>	IDG/CNRA/PNDC/ MIRAH																				
Produit 1.2 : Les peuplements des plans d'eau identifiés et à ensemen sont connus																					
<i>Activité 1.2.1: Identifier les niches trophiques vacantes ou insuffisamment exploitées</i>	CNRA/MIRAH/ PNDC																				
<i>Activité 1.2.2: Réaliser une étude limnologique de chaque milieu à ensemen</i>	CNRA/MIRAH/ PNDC																				
<i>Activité 1.2.3: Organiser des ateliers de validation de ces études</i>	CNRA/MIRAH/ PNDC																				
Produit1.3 : le cadre environnemental et socio économique des plans d'eau à ensemen est propice à la pérennisation de la pêche.																					
<i>Activité 1.3.1: Réaliser une étude socio – économique des activités humaines autour du plan d'eau</i>	CNRA/MIRAH/PN DC/CIRDES/IDG																				
<i>Activité 1.3.2: Initier des activités génératrices de revenus</i>	CNRA/MIRAH/PN DC/ANADER																				

Produits et activités	Responsable	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
<i>Activité 1.3.3: Elaborer un plan d'action de lutte contre les végétaux flottants envahissants et le mettre en œuvre avec la participation des usagers, des municipalités, des Conseils régionaux, des ONG</i>	CIAPOL/MIRAH/P NDC																				
<i>Activité 1.3.4: Elaborer un plan d'action de lutte contre la pollution des eaux continentales en concertation avec l'ensemble des ministères concernés et le mettre en œuvre avec la participation des usagers, des municipalités, des Conseils Régionaux, des ONG</i>	CIAPOL/LANADA /MIRAH/PNDC																				
Produit 1.4 : Des étangs d'alevinage aménagés à proximité des plans d'eau identifiés pour la production d'alevins de qualité																					
<i>Activité 1.4.1: Identifier et réhabiliter les stations de production d'alevins à proximité des plans d'eau identifiés</i>																					
<i>Activité 1.4.2: Construire de nouvelles stations dans les zones où les plans d'eau ont été identifiés</i>																					
Produit 1.5 : les plans d'eau sélectionnés sontensemencés																					
<i>Activité 1.5.1: Construire ou réhabiliter et équiper 5 centres de production d'alevin</i>	Génie Civi//MIRAH/PNC																				
<i>Activité 1.5.2: Produire et acheter des alevins</i>	MIRAH/PNDC																				
<i>Activité 1.5.3: Ensemencer les plans d'eau sélectionnés</i>	MIRAH/PNDC																				

Produits et activités	Responsable	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
<i>Activité 1.5.4: Faire le suivi des espèces introduites</i>	MIRAH/PNDC																				
Produit 1.6 : Des périodes de fermeture et d'ouverture de la pêche sont instaurées au niveau des plans d'eau ensemençés																					
<i>Activité 1.6.1: Prendre des arrêtés de fermeture et d'ouverture de la pêche pour les plans d'eau ensemençés</i>	MIRAH/MEMI																				
<i>Activité 1.6.2: créer des brigades de surveillance des plans d'eau ensemençés (veiller à l'application de ces arrêtés)</i>	MIRAH/MEMI																				
Composante 2 : Amélioration des moyens d'existence des communautés de pêche																					
Produit 2.1 Les infrastructures de base de la pêche en milieu continental sont améliorées																					
<i>Activité 2.1.1: Aménager des débarcadères et construire des marchés de produits halieutiques</i>	Génie Civi//MIRAH/PND C																				
<i>Activité 2.1.2: Réhabiliter des débarcadères et des marchés des produits halieutiques</i>	Génie Civi//MIRAH/PND C																				
<i>Activité 2.1.3: Profiler les routes rurales pour l'accès aux zones de pêche, des plans d'eau empoissonnés aux débarcadères</i>	Génie Civi//MIRAH/PND C																				
Produit 2.2 : Des coopératives de pêche et de pisciculture sont créées																					

Produits et activités	Responsable	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
<i>Activité 2.2.1: Inventorier et répertorier l'ensemble des opérateurs et groupements de pêche et de pisciculture</i>	MIRAH/PNDC																				
<i>Activité 2.2.2: Susciter la création de coopératives</i>	ANADER/MINAG RI/MIRAH/PNDC																				
<i>Activité 2.2.3: Formaliser les regroupements informels existants</i>	ANADER/MINAG RI/MIRAH/PNDC																				
Produit 2.3 : Des actions d'animation et de sensibilisation sont menées																					
<i>Activité 2.3.1: Sensibiliser les groupements informels à se conformer aux lois relatives aux coopératives</i>	MIRAH/PNDC																				
<i>Activité 2.3.2: Sensibiliser les opérateurs à se mettre en coopératives</i>	MIRAH/PNDC																				
<i>Activité 2.3.3: Sensibiliser tous les pêcheurs des plans d'eau empoisonnés au respect de la période de repos biologique</i>	MIRAH/PNDC																				
<i>Activité 2.3.4: Sensibiliser les pêcheurs au respect de la réglementation relative aux engins de pêche et aux bonnes pratiques de pêche</i>	MIRAH/PNDC																				
<i>Activité 2.3.5: Sensibiliser les communautés riveraines des plans d'eau et les communautés de pêche à la cohésion sociale</i>	MIRAH/PNDC																				
<i>Activité 2.3.6: Sensibiliser à la diversification des activités génératrices de revenus</i>	MIRAH/PNDC																				

Produits et activités	Responsable	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
<i>Activité 2.3.7: Initier des activités génératrices de revenus des pêcheurs pendant la période de fermeture de la pêche</i>	MIRAH/PNDC																				
<i>Activité 2.3.8: Sensibiliser les jeunes et les femmes des communautés rurales aux intérêts socioéconomiques de la pêche</i>	MIRAH/PNDC																				
<i>Produits 2.4 : les communautés ont accès aux microcrédits</i>																					
<i>Activité 2.4.1: Promouvoir l'Épargne-crédit</i>	MIRAH/PNDC/IM F																				
<i>Activité 2.4.2: Octroyer des crédits aux jeunes et aux femmes pour Faire de la pêche et la pisciculture</i>	MIRAH/PNDC/IM F																				
<i>Activité 2.4.3: Recouvrer les crédits octroyés par le projet</i>	MIRAH/PNDC/IM F																				
Composante3 : Appui au développement de la pisciculture continentale																					
Produit 3.1 : La production et la disponibilité d'alevins de qualité sont améliorées																					
<i>Activité 3.1.1: Augmenter le taux d'alevin mâle au niveau Oreochromis niloticus</i>	MIRAH/CNRA/CR O/UNIV.																				
<i>Activité 3.1.2: Appuyer le renouvellement ou l'enrichissement des stocks de géniteurs périodiquement</i>	MIRAH																				
<i>Activité 3.1.3: Appuyer l'installation des nouveaux pisciculteurs</i>	MIRAH/ANAQUA CI/PNDC																				

Produits et activités	Responsable	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Produit 3.2 : Les aliments en qualité et en quantité sont disponibles																					
<i>Activité 3.2.1: Contrôler et certifier la qualité des aliments produits par providiers</i>	MIRAH																				
<i>Activité 3.2.2: Maîtriser les technologies de formulation et de fabrication des aliments</i>	MIRAH																				
<i>Activité 3.2.3: Valoriser les produits et sous-produits agricoles locaux</i>	MIRAH/PNDC																				
Composante 4 : Renforcement des capacités																					
Produit 4.1 : Les capacités des pêcheurs, mareyeuses, des pisciculteurs, transformatrices sont renforcées																					
<i>Activité 4.1.1: Identifier les besoins de formation des acteurs</i>	MIRAH/PNDC																				
<i>Activité 4.1.2: Former les acteurs</i>	MIRAH/PNDC/ CABINET DE FORMATION																				
Produit 4.2 : les pêcheurs et les transformatrices sont équipés en matériels																					
<i>Activité 4.2.1: Equiper les pêcheurs en matériels de pêche réglementaire</i>	MIRAH/PNDC																				
<i>Activité 4.2.2: Equiper les transformatrices en matériels</i>	MIRAH/PNDC																				

Produits et activités	Responsable	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Produit 4.3 : Le système de collecte des données de production de la pêche et de l'aquaculture est opérationnel																					
<i>Activité 4.3.1: Former les agents des bureaux aquaculture et pêche aux techniques de collecte de données statistiques</i>	MIRAH/PNDC																				
<i>Activité 4.3.2: Collecter les données statistiques</i>	MIRAH/PNDC																				
Composante 5: Gestion du projet																					
Produit 5.1 : La charge du personnel est assurée																					
<i>Activité 5.1.1: Equiper le personnel en matériels informatiques, mobiliers et roulants</i>	MIRAH/PNDC																				
<i>Activité 5.1.2: payer les salaires et frais de mission sont</i>	MIRAH/PNDC																				
Produit 5.2 : Les rapports d'activités sont établis																					
<i>Activité 5.2.1: Faire le suivi et Evaluation des activités</i>	MIRAH/PNDC																				
<i>Activité 5.2.2: Rédiger et publier les rapports d'activité annuels</i>	MIRAH/PNDC																				

15. Analyse économique et financière du projet

La production moyenne annuelle avant projet est de 15 000 tonnes pour la pêche continentale de capture et 4000 tonnes pour l'aquaculture. Le projet atteindra un objectif de production respectif de 40 000 tonnes et 5 000 tonnes, soit une augmentation de 166% et 25%. Le taux de couverture national passera de 4,75% à 11,25%.

Le volet repeuplement générera 72 emplois directs et 2000 emplois indirects (techniciens de construction de stations et des embarcadères, des pêcheurs, mareyeuses, les provendiers etc.). L'impact en termes de contribution à la production nationale est de 25 000 tonnes par an, soit une économie de 12,5 milliards de Francs CFA sur les importations nationales de poissons.

Au titre de la pisciculture continentale, l'élevage retiendra les trois espèces de poissons entrant dans les habitudes alimentaires des ivoiriens que sont le silure, le tilapia et le mâchoiron. Pour cette activité, 650 groupements seront financés sur toute l'étendue du territoire et généreront plus de 3000 emplois directs et 10 000 emplois indirects. La production est estimée à 41 000 tonnes. Les prévisions de recettes sur la durée du projet sont de 0,88 milliards de francs CFA pour le silure, 3,98 milliards de francs CFA pour le tilapia et 3,83 milliards pour le mâchoiron. L'investissement global est de 3,47 milliards de francs CFA qui généreront un revenu de 5,27 milliards aux bénéficiaires sur la durée du projet. La valeur actualisée nette de cette activité est de 2,57 milliards de francs CFA et un taux de rentabilité interne de 75,61%.

A long terme, le développement de ces deux activités permettra d'assurer l'autosuffisance alimentaire en protéines halieutiques.

De plus, 270 groupements de femmes spécialisées dans les petites unités de transformation (activités de séchage et de fumage de poisson) bénéficieront d'un financement de 0,05 milliard de francs CFA pour un chiffre d'affaires de 0,4 milliards de francs CFA. Au niveau des unités de vente d'intrants et d'équipements de pêche, 56 groupements seront financés pour un coût total de 0,48 milliards de francs CFA et les prévisions de recette sont de l'ordre de 0,77 milliards. Des unités de transport des produits de pêche, de conservation et de commercialisation au nombre de 168 seront financées à hauteur de 1,74 milliards de francs avec des prévisions de recettes de 1,67 milliards par an. Ces activités post récoltes créeront plus de 5000 emplois directs. La valeur actualisée nette est de 2,50 milliards de francs CFA et le taux de rentabilité interne de 96,02%.

16. Durabilité du projet

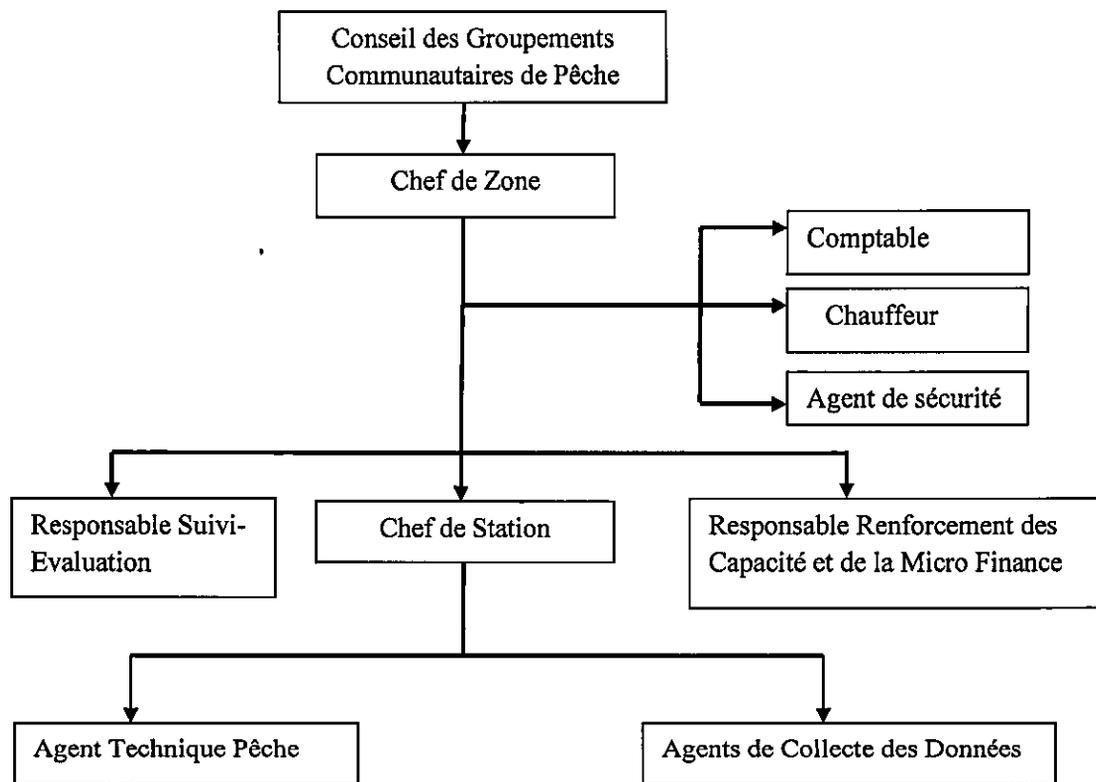
La pérennisation des actions du projet reposent sur l'efficacité de la cellule de coordination, de la capacité des stations à produire continuellement des alevins pour le repeuplement et de la mise à disposition des pisciculteurs des alevins et aliments de qualité. En outre, les pêcheurs doivent adopter les pratiques de pêche responsables.

La durabilité des actions du projet est également conditionnée par le degré d'appropriation des bénéficiaires. Pour favoriser cette appropriation, l'exécution du projet obéira à une approche participative. Par ailleurs, la sensibilisation et les activités de renforcement des capacités par la formation, les voyages d'études, les stages et les missions constituent un levier important dans l'acquisition des connaissances et des savoirs-faires.

Au terme du projet, la gestion des acquis incombera à l'interprofession chapeautée par un Conseil des Groupements Communautaires de Pêche (CGCP) au sein duquel les groupements communautaires de pêche désigneront leurs représentants. Le CGCP est investi de la mission d'une part d'orienter les politiques, de diffuser la réglementation et de réguler la pêche continentale communautaire dans les zones concernées par le projet, d'autre part de veiller au respect des normes professionnelles et à la protection de l'environnement.

La conduite des activités opérationnelles sera assurée par un personnel technique et d'appui qui sera lié au Conseil des Groupements Communautaires de Pêche (CGCP) par des contrats de travail. A toutes fins utiles, des conventions d'appuis techniques seront signées entre le Conseil des Groupements Communautaires de Pêche (CGCP) et les structures spécialisées.

L'organisation du secteur post-projet se présente comme suit :



Les ressources de fonctionnement du Conseil des Groupements Communautaires de Pêche (CGCP) proviendront (i) des recettes de vente d'alevins et de poissons des stations, (ii) des cotisations des membres adhérents des groupements de l'interprofession, (iii) des subventions allouées par les collectivités territoriales bénéficiaires des plans d'eau à ensemercer, (iv) du reversement d'une partie des recettes de la taxe à l'importation de poissons, (v) des ristournes prélevées sur les bénéfices des institutions de micro finance impliquées dans le financement du secteur et (vi) d'une partie du produit des taxes prélevées sur les marchés de poissons et les débarcadères financés par le CGCP.

17. Impacts environnementaux

Le projet contribuera à valoriser la production halieutique et veillera à la gestion durable de l'environnement et des écosystèmes. Quelques effets pervers sur l'environnement apparaîtront à l'occasion de la réalisation des infrastructures requises pour le développement de la pêche. La production d'alevins dans les stations pourrait entraîner le rejet des effluents polluants dans la nature. Le développement des activités économiques autour des plans d'eau pourraient engendrer une dégradation des conditions sanitaires locales notamment celles des maladies liées à l'eau. La prolifération des végétaux flottants sur les plans d'eau à repeupler pourrait avoir des incidences sur les activités de la pêche en termes de perte de production et de longévité des engins.

Ces externalités négatives seront classées dans la catégorie B des risques environnementaux et donneront lieu à l'élaboration d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) par les experts.

18. Impacts sociaux

Selon les données de l'Enquête sur le Niveau de Vie des ménages (ENV 2008), le seuil de pauvreté monétaire est estimé à 241 145 FCFA et l'incidence de la pauvreté à 48,9%. Ces valeurs moyennes nationales sont variables selon les régions. La pauvreté est particulièrement préoccupante en milieu rural avec un taux de 62,5%. L'impact du projet sur la pauvreté sera apprécié à travers la création d'emplois locaux dans l'exploitation des pêcheries et le développement de la pisciculture continentale. Les actions du projet toucheront une dizaine de milliers de personnes et favoriseront l'auto emploi. Il en résultera un accroissement des revenus des pêcheurs, des pisciculteurs, des transformateurs, des mareyeurs, des aménagistes et d'autres opérateurs de la filière. Autant d'efforts qui à terme amélioreront le niveau des indicateurs socio-économiques et contribueront à une réduction sensible de l'incidence de la pauvreté.

19. Impact sur le genre

En ciblant les couches vulnérables, le projet vise explicitement les jeunes et les femmes qui représentent les acteurs les plus fragiles du secteur de la pêche continentale. L'option de

soutenir les activités génératrices de revenus retenues dans le cadre du projet vise à résoudre l'une des problématiques qui est la nécessité vitale de produire suffisamment du poisson, des vivriers et les maraichers pour la consommation locale et d'accroître les revenus des jeunes et des femmes pour améliorer leurs conditions de vie et réduire la pauvreté. Vu l'importance de la femme dans la dynamique du développement local, le projet propose des actions spécifiques pour améliorer son statut et assurer le maintien de son équilibre. Les femmes, qui dominent à 90 % des activités post capture de la filière pêche verront leurs capacités logistiques renforcées notamment en ce qui concerne les systèmes de conservation et de transformation. Elles bénéficieront de microcrédits à des conditions incitatives et des programmes ciblés de renforcement de leurs capacités institutionnelles, organisationnelles et de management.

Autant d'interventions spécifiques du projet qui contribueront certainement à leur terme à l'amélioration des conditions de vie des jeunes et des femmes vivant dans les zones rurales et au renforcement de leur représentativité dans les instances productives et de gouvernance au plan local.

20. Risque et mesures d'atténuation

Ordre	Description du risque	Impact du risque	Mesures de mitigation
1	Instabilité politique	<p>Les équipes chargées de la mise en œuvre du projet ne pourraient pas circuler librement.</p> <p>Les communautés bénéficiaires du projet seraient hantées par le spectre d'une reprise de la guerre.</p> <p>La cible du projet pourrait ne pas travailler efficacement.</p> <p>Les plans d'eauensemencés ne seraient plus surveillés, favorisant ainsi le pillage des ressources halieutiques.</p>	<p>Renforcement de la visibilité des institutions et des administrations publiques centrales et locales</p> <p>Sensibilisation à la paix et à la cohésion sociale</p>
2	Manque d'engouement des communautés locales	La non implication des communautés peut constituer un facteur de blocage dans la mise en œuvre du projet.	Développer des programmes adaptés de sensibilisation des communautés
3	Conflit entre les communautés dans les zones du projet	L'exacerbation des conflits entre les acteurs de la pêche continentale d'une part, et entre les acteurs de la pêche et les communautés villageoises d'autre part.	<p>Sensibilisation à la cohésion sociale ;</p> <p>Clarification des droits fonciers et des modalités d'accès aux plans d'eau ;</p> <p>Vulgarisation des droits et obligations professionnels des acteurs de la pêche continentale.</p>
4	Services chargés de la passation des marchés et de la mise en œuvre du projet sont inefficaces	Les retards importants dans l'acquisition des biens et services ainsi que dans l'opérationnalisation du projet.	Recruter du personnel compétent et expérimenté en passation des marchés et en gestion des projets de pêche communautaire.

5	Ressources financières ne sont pas mises à disposition à temps	Le non-respect du plan de décaissement.	Respecter les engagements financiers inscrits dans les accords de financement du projet
6	Dégradation et pollution de l'environnement	Les pratiques de pêche ainsi que des activités connexes inappropriées	Développer des programmes d'information, d'éducation et de sensibilisation sanitaire ; Installer un dispositif de veille sanitaire ; Créer des comités locaux de surveillance des activités de pêche et des plans d'eau ; Développer des campagnes d'animation et de sensibilisation des communautés locales.

Conclusion

Le projet de repeuplement des eaux continentales et de développement de pisciculture continentale est un levier important de la croissance économique et du développement inclusif. A travers ce projet, le secteur exercera d'importants effets d'impulsion sur les dynamiques enclenchées par les autres secteurs de l'économie nationale grâce à la création d'emplois, l'intensification des échanges et le développement des opportunités d'affaires.

La mise en œuvre du projet contribuera à l'amélioration des finances de l'Etat grâce aux gains substantiels qui seront réalisés sur les importations de poissons. Le projet confortera ainsi l'excédent de la balance commerciale.

Le projet, en agissant directement sur la sphère alimentaire, améliorera le bien-être des populations en général, et l'équilibre nutritionnel des enfants en particulier.

Enfin, de par ses effets induits sur l'écosystème singulièrement à travers le repeuplement des cours d'eau par des espèces adaptées aux eaux continentales, le projet contribuera non seulement à la protection de l'environnement, mais aussi au développement d'une économie verte porteuse d'espérance pour les générations futures.

Au total, le projet se présente comme un projet de développement durable qui doit emporter l'adhésion du Gouvernement, des Autorités Locales, des Partenaires au Développement et des Communautés.

Annexe 2 : localisation des plans d'eau des pêcheries en Côte d'Ivoire

